

Auditeur d'enfants et d'adolescents

D I P L Ô M E
D ' U N I V E R S I T É



Contexte et objectifs de la formation

- ▶ Tout mineur capable de discernement dispose aujourd’hui du droit à être entendu et à participer aux décisions qui le concernent, que ce soit dans un cadre judiciaire ou extra-judiciaire. Toutefois, si l’enfant a le droit d’exprimer son opinion, ses sentiments et ses besoins, il a une vulnérabilité propre : c’est pourquoi recueillir sa parole est une tâche délicate qui ne s’improvise pas, mais qui nécessite au contraire des compétences, donc une formation spécifique.
- ▶ Par la grande diversité des intervenants - enseignants-chercheurs et professionnels appelés à intervenir auprès du mineur, le Diplôme d’université « Auditeur d’enfants et d’adolescents » délivre les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l’auditeur, tout en faisant bénéficier les stagiaires de la richesse de l’expérience de professionnels s’inscrivant, chacun avec leur fonction, dans un collectif autour du mineur.

Conditions d'accès

La sélection se fait sur examen d'un dossier de candidature (CV et lettre de motivation). Les responsables du diplôme se réservent la possibilité de convoquer le candidat en vue d'un entretien.

- **Niveau de diplôme requis :** être titulaire d'un niveau Master (niveau Bac+3 validé); pour les candidats en mesure de justifier de 3 ans d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme, accès possible en validation des acquis de l'expérience professionnelle.
- **Public admis à s'inscrire :**
En formation continue : professionnels intervenant dans le domaine de la justice (avocats, magistrats, médiateurs, administrateurs ad hoc, notaires...), du maintien de l’ordre (policiers, gendarmes), de l’éducation nationale (enseignants, conseillers principaux d’éducation, directeurs d’établissement, assistant(e) social(e), psychologue de l’éducation nationale, assistants d’éducation et de vie scolaire ...), du champ social (éducateurs, assistants de service social, responsables et bénévoles d’association...), de la santé (médecins, infirmiers, psychiatres, psychologues, personnels des établissements médico-sociaux, orthophonistes...).

Sous réserve de places disponibles et uniquement en inscription supplémentaire à une inscription principale en Master, en **formation initiale** : aux étudiants inscrits en Master (en droit, psychologie, sociologie, médecine...) dans une université ou un établissement public de l'ESR.

Organisation de la formation

Le DU « Auditeur d'enfants et d'adolescents » s'articule autour de huit modules, selon un planning adapté aux contraintes professionnelles :

► Maîtriser le cadre juridique et déontologique :

Les **modules 1 (droits de l'enfant) et 2 (déontologie et mission de l'auditeur)** portent sur le cadre juridique et déontologique de l'audition. Être auditeur de mineur implique de connaître les textes nationaux et internationaux liés aux droits de l'enfant et, notamment, à son droit de participer aux décisions qui le concernent. Mais cela implique également de respecter une déontologie, impliquant neutralité, bienveillance et indépendance, respect de la confidentialité des échanges, respect de l'autorité parentale et du principe du contradictoire.

► Appliquer une méthodologie d'audition adaptée à l'âge et situation du mineur :

Les **modules 3 (l'auditeur, une posture spécifique), 4 (psychologie et développement de l'enfant et l'adolescent) et 5 (analyser le contexte psycho-social)** délivrent - par une approche théorique mais aussi pratique avec des exercices de mise en situation - les outils permettant d'appliquer une méthodologie de l'audition adaptée à l'âge et à l'environnement psycho-social du mineur.

► Maîtriser le cadre institutionnel du recueil de la parole du mineur :

L'auditeur d'enfants et d'adolescents intervenant dans un cadre judiciaire mais aussi extra-judiciaire, les **modules 6 (recueil de la parole de l'enfant et adolescent dans le cadre extra-judiciaire) et 7 (recueil de la parole de l'enfant dans le cadre judiciaire)** permettent d'identifier les contextes dans lesquels un mineur peut être entendu, afin que sa parole soit prise en compte dans des décisions qui le concernent ; ces modules délivrent les outils tant théoriques que pratiques afin de réaliser dans chaque situation une procédure d'audition adaptée.

► Communiquer efficacement et gérer les situations complexes :

Le **module 8 (situations d'alerte et d'urgence)** porte sur les procédures relatives aux situations d'alerte et d'urgence et les mesures à adopter en rapport avec celles-ci.

► Chaque module peut être suivi indépendamment des autres et donne lieu à un contrôle des connaissances acquises. La validation de chaque module est constatée par la délivrance d'une attestation.

► Pour valider l'ensemble du diplôme, les différentes sessions de formation devront avoir été suivies. Le stagiaire doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune des deux épreuves organisées en fin d'année : une épreuve écrite de déontologie et une épreuve orale - présentation d'une audition type (délégation judiciaire ou amiable) ou présentation sur un sujet relatif à l'audition d'enfant en lien avec un module délivré.

Programme

Le DU « auditeur d'enfants et d'adolescent » propose une formation complète en 126 H :

OUVERTURE : Introduction et présentation générale de l'auditeur, Séverine MILLET,

Avocate, Présidente de LANAÉ, auditrice.

Allocution et témoignage de la marraine du DU, Mme la députée Perrine GOULET,

Présidente de la délégation parlementaire aux droits des enfants et **du parrain du DU**,

M. Mohamed BOUHAFSI, journaliste, chevalier de l'Ordre national du Mérite.

MODULE 1: Les droits de l'enfant (10H30)

Objectifs : disposer d'un regard complet sur la reconnaissance progressive de l'enfant en tant que sujet de droits, connaître les textes juridiques nationaux et internationaux et comprendre les droits fondamentaux de l'enfant et en particulier le droit de l'enfant à participer aux décisions qui le concernent.

MODULE 2 : L'auditeur d'enfant et d'adolescent : déontologie et mission (14H)

Objectifs : Maîtriser les règles et obligations de l'auditeur, connaître ses différents modes d'intervention ainsi que son cadre juridique et mises en situations pratiques.

MODULE 3 : L'audition, une posture spécifique (21H)

Objectifs : comprendre et intégrer la position de l'auditeur tant au regard de ses biais que des émotions de l'enfant afin d'assurer à ce dernier un cadre sécurisé et sécurisant pour libérer sa parole.

MODULE 4: Psychologie et développement de l'enfant et l'adolescent (22H30)

Objectifs : identifier et comprendre les principales étapes et caractéristiques du développement de l'enfant et de l'adolescent (connaître les facteurs biologiques et psychologiques qui influencent le développement) ; savoir adapter sa communication à l'âge et au mode de compréhension de l'enfant en étant en mesure d'identifier les besoins spécifiques selon les âges et les stades de développement et être sensible aux signes de difficultés, de vulnérabilité ou de mal-être psychologique.

MODULE 5 : La famille (10H30)

Objectifs : connaître et comprendre les différents modèles culturels d'organisation de la famille ; identifier les valeurs et représentations culturelles qui influencent la place de l'enfant dans la famille ; connaître les divers modes de socialisation de l'enfant selon les contextes culturels.

MODULE 6 : Recueil de la parole de l'enfant et adolescent dans le cadre extra-judiciaire, apport d'outils (11 H)

Objectifs : connaître les différentes situations de recueil de la parole de l'enfant, ses intervenants dans le cadre extra-judiciaire, ; saisir les méthodes de recueil pour consolider la posture spécifique de l'auditeur.

MODULE 7 : Recueil de la parole de l'enfant dans le cadre judiciaire, avec apport d'outils (22 H)

Objectifs : connaître les différentes situations de recueil de la parole de l'enfant, ses intervenants dans le cadre judiciaire ; saisir les méthodes de recueil pour consolider la posture spécifique de l'auditeur.

MODULE 8 : Situations de danger et d'alerte (11H)

Objectifs: Connaître le cadre légal et réglementaire relatif à la protection de l'enfance et au signalement des situations à risque ; connaître les acteurs impliqués. Savoir identifier les situations de danger pour un mineur, en évaluer la nature et la gravité et maîtriser les procédures d'alerte et de signalement auprès des autorités.

Calendrier et lieux de formation

Les cours sont dispensés des mois de février à décembre, un vendredi et samedi par mois sur le site de Villetaneuse. Les enseignements sous forme de cours magistraux sont proposés en format hybride ; en revanche, les enseignements sous forme de travaux dirigés n'ont lieu qu'en présentiel.

Tous les cours sont obligatoires. Un contrôle d'assiduité est réalisé.

Candidature, tarifs et inscription

Responsable de la formation :

Dominique Hiebel, professeure d'histoire du droit

Pour candidater :



Période de candidature :
Du 08 décembre au 08 février 2026

TARIFS DE FORMATION :

Tarif professionnel :
Frais de formation 2500 euros
Frais d'inscription 254 euros

Tarif modulaire (inscription pour un module) : 850 euros

Tarif étudiant :
Frais de formation 1000 euros

Prise en charge : pour une possibilité de financement de la formation
se rapprocher des DRH pour une prise en charge totale ou partielle :

► reprise-etudes-ftlv@univ-paris13.fr

Comité pédagogique

Thierry Baubet : Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.
Valérie Depadt : Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles.
Benoît Gras : Juge aux affaires familiales au tribunal judiciaire de Montpellier.
Didier Guével : professeur émérite de droit privé et sciences criminelles.
Dominique Hiebel : professeure d'histoire du droit.
Maître Séverine Millet : avocate, auditrice d'enfants et d'adolescents.

Partenaires



Contact

Sécrétariat pédagogique
fc.dsps@univ-paris13.fr
01 49 40 32 91